

# PROJET DE VIE SCOLAIRE COLLEGE VOLTAIRE COLOMIERS



**« Mieux vivre ensemble au collège pour favoriser  
la réussite des élèves ».**

**ANNEE**

**2020-2023**

## **AXE 1**

**Garantir un climat scolaire bienveillant, source de respect pour chacun et vecteur d'apprentissage de la citoyenneté et de réussite scolaire.**

- Lutter contre toutes les formes de violences (harcèlement, incivilités, humiliation... voir Plan contre les Violences du collège) ;
- Favoriser l'apprentissage et le respect des règles de Vivre ensemble communes par la médiation par les pairs et l'engagement collégien ;
- Favoriser l'épanouissement de soi et l'apprentissage du respect de chacun ;
- Garantir de bonnes conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

## **AXE 2**

**Garantir la réussite pour tous/ l'ambition pour chacun(e).**

- Gérer l'absentéisme et lutter contre le décrochage scolaire (cellule de prévention, réorganisation de l'exclusion de classe) ;
- Repenser l'étude accompagnée (objectifs et procédures) ;
- Accompagner la persévérance scolaire ;
- Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers.

## **AXE 3**

**Garantir l'accès à la culture pour tous.**

- Impulser des actions dans le cadre du PEAC par le biais du CESC et du CVC
- Organiser la demi-pension pour qu'elle permette des temps de projets et de partenariats internes, culturels pour lutter contre les inégalités mais aussi, développer l'esprit critique.

## **DIAGNOSTIC**

### **« Les ressources humaines :**

Le collège est dirigé par une équipe de direction complète : Chef d'établissement, chef d'établissement adjoint, adjoint-gestionnaire et Directrice adjointe de SEGPA. Le collège comporte un poste de CPE et 5,5 équivalent temps pleins d'Assistants d'Education. L'administration de l'établissement est assurée par l'équipe de direction et un secrétariat composé d'une secrétaire de direction à temps plein et d'un poste à mi-temps partagé avec le collège Jean Jaurès de Colomiers. Cependant il n'y a pas de stabilité depuis 4 ans dans l'équipe de direction et les équipes de vie scolaire. Cela génère un frein au développement du projet éducatif et pédagogique de l'établissement. Il n'y a plus de projet d'établissement depuis plusieurs années et pas de contrat d'objectifs.

Le département a mis à disposition 11 agents territoriaux pour assurer l'accueil, l'entretien, la maintenance et la restauration scolaire.

Concernant l'équipe du pôle santé-social-orientation, elle est composée de deux infirmières à mi-temps présente sur les 5 jours de la semaine, d'une assistante sociale partagée avec d'autres collèges qui est présente 2 jours par semaine. Le médecin scolaire qui se partage plusieurs établissements de Colomiers est présent à la demande des équipes assez facilement. Une psychologue de l'Education Nationale est présente une journée par semaine et assure des entretiens réguliers avec les élèves de 3<sup>ème</sup> mais permet aussi d'assister l'équipe enseignante en fonction des besoins en classes ou pour faire passer des tests WISK aux élèves.

Les professeurs sont au nombre de 37 dont ... ETP. Beaucoup d'enseignants sont présents dans l'établissement depuis moins de 4 ans. La mobilité est importante dans ce collège depuis plusieurs années, néanmoins certains professeurs sont affectés au collège depuis plus de 15 ans. L'équipe est plutôt féminine et la moyenne d'âge est autour de 41 ans. Il y a quelques professeurs en postes partagés avec d'autres collèges mais aussi avec la SEGPA de l'établissement, (même si pour la rentrée 2020, le nombre d'heures des professeurs du collège sont réduites fortement). Les enseignants se sentent épuisés et démotivés parfois à cause du climat scolaire et du manque de constance dans l'équipe de direction »<sup>1</sup>.

### **« Le projet d'établissement, le projet éducatif et de vie scolaire**

Le projet pédagogique n'est pas formalisé mais il existe un grand nombre de projets menés dans le cadre des disciplines (sorties au théâtre, au cinéma, interventions dans le cadre de la laïcité, intervention du mémorial de la shoah, chorale en lien avec le conservatoire de la ville, projet théâtre en anglais, le ¼ lecture depuis la rentrée 2019, organisation d'orateurs en français sur les critiques littéraires sur tous les niveaux, plusieurs EPI dans le cadre des parcours éducatifs, etc. ). Le collège a une classe bi-langue anglais-portugais depuis plusieurs années et propose aussi une LV2 espagnol aux autres élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Le collège a fait le choix depuis plusieurs années de conserver l'enseignement du latin dès la 5<sup>ème</sup>.

Une convention entre le collège et certains clubs sportifs de la ville permet à des élèves d'avoir un aménagement de l'emploi du temps pour concilier le collège et le sport les mardis et jeudis. (Classe à Aménagement d'Emploi du Temps : CAET). Par ailleurs, cette convention permet d'apporter une certaine mixité sociale grâce aux dérogations qui peuvent être accordées par la Direction Académique pour venir dans notre établissement, (notamment pour la natation synchronisée et la natation sportive). Un projet de convention est en cours pour la section football féminin de Colomiers.

---

<sup>1</sup>Plan de prévention de la violence au collège VOLTAIRE- Mr MONTEIL, principal.

Le CESC de l'établissement permet la mise en place des actions dans le cadre des parcours citoyen et le parcours éducatif de santé. Il existe de nombreux partenaires avec le collège (Police nationale, club de prévention, Programme de réussite éducative de la ville, associations, etc...)

Les professeurs et la direction mettent en œuvre des actions dans le cadre du Parcours Avenir (essentiellement pour les 3<sup>èmes</sup>) et le Parcours d'Education Artistique et culturel. Il manque une structuration plus précise et la formalisation des actions tout au long de la scolarité au collège afin de les rendre plus lisibles pour les élèves et leurs parents. Ces parcours peuvent être présentés à l'épreuve orale du DNB.

Le projet d'établissement et le projet vie scolaire est à construire dans les mois qui viennent afin de rendre les actions pédagogiques et éducatives plus lisibles auprès de l'ensemble de la communauté éducative. De plus, afin de valoriser les actions, la partie publique de l'ENT a été repensée cette année et un compte twitter a été créé à la rentrée 2019.

Le climat scolaire s'est dégradé depuis plusieurs années (bagarres, violences verbales, dégradations, de nombreuses exclusions de cours, nombre de punitions important, absentéisme des élèves proche de 15% en moyenne, nombreux retards ...) avec parfois des incidents graves signalés certaines années. La Direction Académique a assuré un suivi régulier du collège afin d'accompagner les équipes dans ces difficultés. Le nombre important de conseils de disciplines depuis ces trois dernières années témoignent des difficultés rencontrées (28 conseils de disciplines en 2018-2019, 264 sanctions disciplinaires).

La nouvelle équipe de direction depuis la rentrée 2019 a souhaité changer de fonctionnement pour la gestion des incidents avec les élèves (limitation des exclusions de cours, mise en place des mesures de responsabilisations, protocole pour les exclusions de la classe, ne plus utiliser les exclusions temporaires de l'établissement, médiations, simplifications des démarches administratives pour les personnels, rencontre systématique des élèves et des parents pour la notification des sanctions, nouvelles actions de prévention sur la violence scolaire, etc.). »

#### « Les performances du collège :

Les résultats scolaires des élèves au DNB sont faibles depuis plusieurs années (79% en 2018, 74% en 2019). Les résultats au CFG sont plutôt bons. De nombreux élèves de SEGPA présentent le DNB Pro depuis plusieurs années mais le taux d'échec reste important certaines années. Un accompagnement spécifique de ces élèves est fait par les professeurs de la SEGPA.

Les évaluations de 6<sup>ème</sup> montrent depuis 3 ans des difficultés importantes en français et plus largement en mathématiques dès l'entrée au collège. Les résultats dans ces deux matières à l'examen sont aussi très en dessous des moyennes départementales, académiques et nationales.

Par ailleurs l'orientation après la 3<sup>ème</sup>, en fonction des cohortes, paraît bien fonctionner et la répartition entre les élèves qui vont en 2GT et 2PRO est conforme à ce que l'on peut observer dans d'autres établissements. Un travail important est réalisé par les professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> en lien avec la Psychologue de l'Education Nationale et la direction.

Le taux de redoublement en classe de 6<sup>ème</sup> est important depuis plusieurs années (12%) alors que l'on devrait s'approcher de 0 car le collège doit mettre en place d'autres accompagnements (PPS, PAP, PPRE, dossier SEGPA, DRI, différenciation, ...). Le taux d'accès de la 6<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup> est faible (61%). Le collège a tendance à ne pas garder ses élèves pour plusieurs raisons (dérogations, exclusions, déménagements, orientation en fin de 4<sup>ème</sup>)<sup>2</sup>.

#### Le service Vie Scolaire :

---

<sup>2</sup> Plan de prévention de la violence au collège VOLTAIRE- Mr MONTEIL, principal.

Le projet de vie scolaire du collège Voltaire vient donc mettre en action les objectifs du projet éducatif et du projet d'établissement du collège. Ainsi, ce document décrit la contribution des AED et du (de la) CPE à la politique de l'établissement, tant au niveau des objectifs, des actions, des missions que des valeurs partagées.

Statistiques :

STATISTIQUES de Vie Scolaire RECAPITULATIVES sur 3 années :

	N-2	N-1	N
	2017-2018	2018-2019	2019-2020 (→mars 2020)
Retards injustifiés (en %)	5	5	5,3
Absences injustifiées (en %)	15,8	14,26	7,24
Punitions	2052	3023	2044
Exclusions de cours	2051	1699	766
Sanctions	382 dont 210 exclusions de l'établissement	276 dont 126 exclusions de l'établissement	95 dont 49 inclusions
Passages infirmerie	127	389	133

### **Points forts**

1. La saisie des absences est informatisée dans les classes, les SMS d'absences sont envoyés deux fois par jour aux familles par publipostage.
2. Le traitement pour les élèves absentéistes est réalisé en commission absentéisme /GPDS, tous les 15 jours.
3. Un poste d'AED supplémentaire a été créé à la rentrée 2019 ce qui porte l'effectif de l'équipe à 8 AED par semaine, soit 5,5 ETP.
4. Les fiches de postes des AED ont été réalisées, actualisées et validées par l'IPR EVS cette année.
5. Les EDT des AED sont postés par heure et sur la semaine.
4. Une réorganisation des locaux de la Vie Scolaire permet un accès direct à la cour.
5. Une zone de classe qui se concentre dans un bâtiment de 3 étages
6. La majorité des élèves sont Demi- Pensionnaires et mangent au collège.
7. Le nouveau RI a été élaboré par la communauté éducative et voté par le CA.
8. Un travail éducatif collaboratif et de qualité a été élaboré tant avec la professeure documentaliste, la CPE, les EMS, la directrice de SEGPA qu'avec certains professeurs.
9. Il existe une mixité au sein du collège.

### ***Points faibles***

1. La saisie des absences informatisée manque d'efficacité notamment dans la récupération des justifications des absences par les familles.
2. Les appels en classe ne sont pas toujours faits.
3. Des erreurs d'autorisation de sortie ont été constatées au portail notamment pendant des absences des professeurs, ou lors des nombreux changements d'EDT.
4. Certains élèves contournent les appels notamment en étude en ne se signalant pas. Le suivi des absences heure par heure est défaillant, donc à améliorer.
5. La gestion des absences pendant la longue pause méridienne, où le personnel de vie scolaire est en poste à la demi-pension et/ou dans la cour est inefficace.
  5. L'amplitude de la demi-pension est trop large (entre 11h35 et 13h50), ainsi que les récréations trop longues en termes de surveillance.
6. Une entrée des élèves sur l'établissement qui nécessite plusieurs points de vigilance.
7. Une gestion d'un trop grand nombre d'élèves exclus de cours, ou d'élèves qui sortent de l'infirmerie qui viennent perturber la salle d'étude souvent bien remplie.
8. Un manque de lien de confiance, de bienveillance, de communication entre le service vie scolaire et certains professeurs. Il existe trop de défiance, par manque de connaissance de la réalité du service vie scolaire. En effet, la vie scolaire a été à plusieurs reprises le catalyseur de difficultés au sein des personnels. Le service a été critiqué voire jugé sévèrement par une partie des collègues de différents services, et ce sans proposition de solutions. Ce qui a pu entraîner un sentiment de défiance et démotivation des personnels de vie scolaire.
9. Une équipe d'AED qui a des compétences, des prises de responsabilités et des ambitions hétérogènes.
10. Un taux d'absences, d'exclusions de cours et de punitions qui restent élevés.
11. Un taux de CSP défavorisées et un nombre de boursiers qui restent élevés.
12. La gestion des petits conflits entre élèves restent nombreux et peuvent être réglés par les AED, ou les professeurs.

### **Problématique :**

En quoi et comment l'équipe de vie scolaire contribue par l'amélioration du climat scolaire au collège, à l'épanouissement personnel des élèves et à leur réussite scolaire ?

# AXE 1

## **Garantir un climat scolaire serein source de respect et de réussite et d'épanouissement de soi**

*« Nous sommes tous des éducateurs au regard du référentiel des Professeurs et des CPE »*

*Référentiel commun des professeurs et des CPE :*

### *6) Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques*

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.*
- Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.*
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.*
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.*
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.*
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.*
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.*
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.*

### **1.1 Garantir le respect de chacun et connaître le règlement intérieur**

Le RI a été travaillé en commun ainsi que la charte des collégiens du collège. Il faut maintenant le faire connaître à tous les membres de la communauté éducative et notamment aux nouveaux élèves de sixième.

La CPE et d'un AED peuvent le présenter par le biais d'un Power Point lisible dans chaque classe de 6<sup>ème</sup>.

Cela contribue à l'accueil des sixièmes comme par exemple pendant une HVC. Les nouveaux élèves pourront le découvrir et se l'approprier pour comprendre les règles et mieux les respecter. Ils connaîtront leurs droits mais aussi leurs devoirs d'élève. De plus, le fait d'associer un AED permettra aussi de l'installer dans sa mission éducative auprès des élèves.

\* Il semble nécessaire d'inscrire les personnels du collège et les élèves dans une démarche collégiale de formation à la médiation par les pairs<sup>3</sup> pour gérer les petits conflits entre élèves qui sont très nombreux sur

---

<sup>3</sup> Power Point « La médiation par les élèves » réalisé par Mme FOURNAC et Mme CADILHAC/ ESPE de TOULOUSE MEEF CPE.

les temps de vie scolaire<sup>4</sup>. Il faut ainsi former des membres de l'équipe professeurs, CPE, AED volontaires qui seront des adultes référents, et les élèves de la 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> par le biais d'associations homologuées par l'EN ( AROEVEN par exemple).Il faut donc faire évaluer financièrement ce projet.

La médiation favorisera l'autonomie des élèves, leur responsabilisation, développera l'empathie, l'intégration des règles et valeurs du collège. Elle contribuera au lien éducatif entre les adultes et les élèves.

### **1.2 Prévenir les discriminations par le biais du CESC, en lien avec le Parcours Citoyen et les programme d'EMC.**

Notre objectif : Comment arriver à faire vivre ensemble nos élèves ?

\* Il semble important de continuer à développer des temps et des thèmes de prévention en lien avec les actions du CESC, les programmes d'EMC et les 4 Parcours Citoyens et ce, en collaboration avec la CPE, des AED, les EMS, les professeurs et la Direction pour développer les connaissances et compétences psychosociales de nos élèves (lutte contre : le harcèlement, l'homophobie, améliorer les relations filles-garçons).

\* Réaliser une action de solidarité en fil rouge sur l'année (comme le téléthon ; les restos du cœur ; action contre la faim ou le secours populaire de Colomiers...), afin de décentrer les élèves de leurs problématiques et développer l'humanisme, la tolérance l'ouverture vers les autres différents.

\* Un travail reste à faire sur l'empathie des élèves. Nous avons constaté que nombre d'élèves sont peu dotés d'empathie. Cette problématique peut être le terreau de tensions, de bagarres ou des situations de harcèlement, d'homophobie cette année au collège dans la cour ou en classe. Il semble nécessaire d'éduquer les collégiens aux comportements à avoir, de faire part aux adultes de la souffrance des pairs. Ces actes permettront aux élèves de se construire en tant que personne

Cette bienveillance qui sera acquise entre pairs mais également à l'égard des adultes permettra à chacun(e) de se construire en tant que personne respectable et responsable Cela vaut aussi pour tous les adultes qui se doivent le respect mutuel.

### **1.3 S'accorder sur les punitions et les sanctions**

- Il semble important, afin que nous soyons plus efficaces collectivement, et noter une diminution des punitions et des sanctions, de nous accorder sur ces dernières. Ainsi, il n'y aura plus de confusion, de conflits, sur l'utilisation des punitions et des sanctions, nous aurons établi un « cadre commun ».

---

<sup>4</sup> S.CONDETTE- CASTELAIN et C. HUE-NONIN/ La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire.

*L'équipe éducative doit aller ...vers une autorité éducative au collège. Comme l'indique E. PRAIRAT<sup>5</sup>, « on note trois problèmes » ... « un recours persistant aux sanctions illégales »... « une disparité des pratiques d'un établissement à l'autre pour des faits comparables ... les personnels ont de plus en plus de mal à régler le curseur de la sévérité»...« une explosion...des procédures d'exclusion et ce au détriment de solutions alternatives ».*

*Bruno ROBBES<sup>6</sup> écrit récemment “ Quand l'autorité est évacuée par l'enseignant ce sont les autres, la vie scolaire par exemple, qui l'exerce. La grande manifestation du refus d'exercer l'autorité c'est l'exclusion de cours. Je termine une recherche sur elle. On voit que les motifs sont très variés. ”*

*« L'éducateur donne l'exemple, il aborde la dimension humaniste de l'éducation ». Il faut éviter l'autoritarisme pour « obtenir l'obéissance, sans soumission »... « L'éducateur montre l'exemple, donne l'exemple, il est un modèle d'identification », « il est essentiel que les jeunes rencontrent des éducateurs auxquels ils ont envie de ressembler »... « C'est une façon particulière d'être en relation, une dimension très humaniste, car cette autorité doit permettre à celui sur lequel elle s'exerce de grandir, d'évoluer, de gagner en autonomie, de devenir une personne accomplie : c'est une promotion de la personne dans une perspective humaniste d'accomplissement ».*

- Il semble devoir être accepté de tous que les références en termes de punitions et de sanctions sont obligatoirement celles de la circulaire de mai 2014<sup>7</sup> et de septembre 2019<sup>8</sup>.
- Il semble aussi intéressant d'élaborer des outils, de choisir un partenariat en faveur d'un travail autour de la communication non violente (association à Colomiers).
- Il semble important de rendre les retenues efficaces d'un point de vue éducatif et dans leur gestion (« je répare »)
- Il semble important de travailler la procédure d'exclusion de cours.
- Il semble important de montrer que la parole, le dialogue et l'analyse des situations, des faits ne sont pas « inutiles » ou « futiles » mais qu'ils font baisser les tensions. Ils permettent de comprendre, d'analyser les manquements mineurs ou graves pour amener les élèves vers une prise de responsabilité de leurs actes par le biais d'une réflexion menée par l'adulte, qui sera le prémisses du processus de réparation de l'élève.

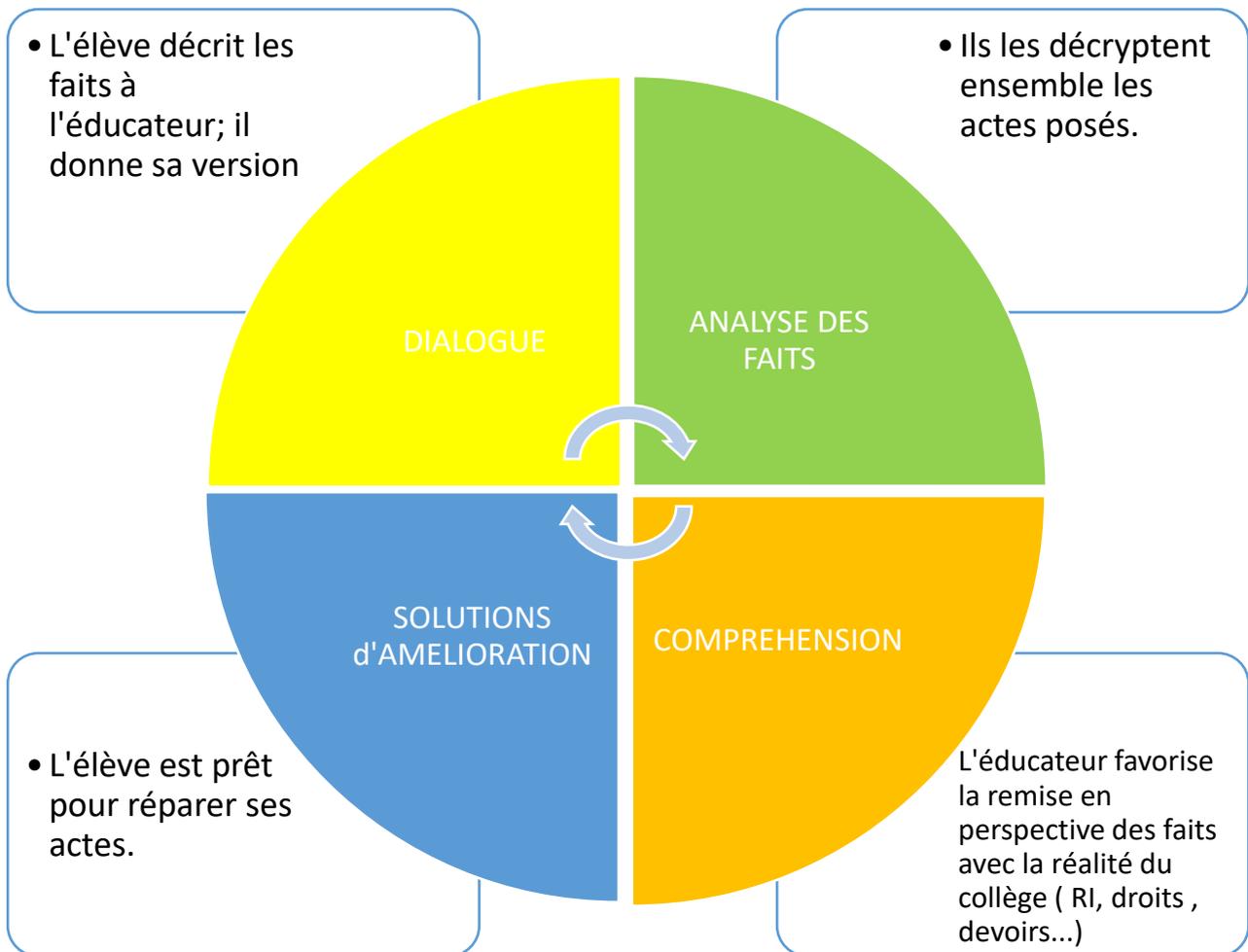
---

<sup>5</sup> Eric PRAIRAT, «La sanction en éducation », P121-122

<sup>6</sup> <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/03/06032020Article637190772829864063.aspx>

<sup>7</sup> Circulaire n°2014-059 du 24 mai 2014/ Article R511-13 Modifié par Décret n°2011-728 du 24 juin 2011 - art.6.

<sup>8</sup> Circulaire n° 2019-122 du 03-9-2019, prévention et prise en charge des violences en milieu scolaire.



**Points d'évaluation :**

- Taux de punitions et sanctions
- Nombres de rapports d'incidents
- Nombres de Médiations
- Questionnaire de satisfaction sur le Climat Scolaire du Collège
- L'Image du collège auprès des partenaires extérieurs ou des familles

# AXE 2

## Garantir la réussite de tous et une ambition pour chacun

- Les personnels de vie scolaire doivent contribuer à la réussite scolaire des élèves en prenant le relais des apprentissages réalisés en classe sur les temps de vie scolaire en dehors de la classe.
- Les CPE et AED peuvent favoriser l'acquisition et/ou développer des connaissances et compétences tant, en étude encadrée, que pendant les animations socio-éducatives ou les séquences de prévention proposées dans le cadre du CESC.

*Référentiel commun aux enseignants et personnel d'éducation.*

### *C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif*

*Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.*

*Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité – afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.*

*Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.*

*Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.*

*Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage*

*Recense et partage les informations relatives aux élèves Identifie les instances d'échanges et conduit des entretiens individuels, en conserve les traces nécessaires au suivi des situations et à l'appréciation des effets pédagogiques et éducatifs produits.*

*Construit des outils et des procédures de suivi individuel des élèves permettant le partage d'informations avec les autres membres de l'équipe éducative.*

### *C 7. Participer à la construction des parcours des élèves*

*Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.*

*Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).*

*Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers*

*d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.*

*Contribue à l'information des élèves sur les perspectives de leur orientation scolaire et post-scolaire, en liaison avec le professeur principal, le conseiller d'orientation psychologue et des partenaires extérieurs.*

*Accompagne et éclaire les élèves et les familles dans la construction du projet d'orientation tout au long du processus : de l'information à la mise en œuvre administrative. Collabore à la mise en place de dispositifs d'accompagnement des élèves.*

#### *C 8. Travailler dans une équipe pédagogique*

*Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).*

*Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.*

*Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.*

*Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socioéconomiques. Identifie des partenaires extérieurs et noue des relations avec eux.*

*Établit des relations appropriées avec les différents personnels de l'établissement.*

*Apporte une contribution spécifique à la construction et à l'évaluation des compétences des élèves, en particulier dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.*

*Assure la construction collective du volet éducatif du projet d'établissement.*

### **2.1 Favoriser la mise au travail, l'acquisition de savoirs en étude encadrée et lors des activités socio-éducatives pendant la pause méridienne.**

Le service de vie scolaire doit être plus efficace en matière de mise au travail des élèves, de transmission et ou consolidation des savoirs<sup>9</sup>.

- Dédoubler les études autant que possible 1AED → 1 classe, d'où l'importance de planifier les temps de permanences le matin.
- Reprendre à chaque étude le rituel de mise au travail.
- Si les élèves disent qu'ils n'ont pas de travail, il faut proposer aux élèves des alternatives comme des révisions de séquences, reprendre un point non compris.
- S'il existe de la « mauvaise foi » chez certains élèves, il faut que les AED proposent des activités cérébrales, culturelles ou d'apaisement (mandalas ; jeux cérébraux ou de logique, des activités d'art et de culture<sup>10</sup>)

---

<sup>9</sup> CF Fiche de postes VIE SCO 1/ 2 et 3 en annexes

- Nous pouvons envisager la mise au repos ponctuelle d'un élève en cas de difficulté d'attention, de fatigabilité. Cela doit être expliqué aux autres élèves.
- Le recrutement des AED doit valoriser des profils avec des compétences en animation : culturelles, musicales, chants, théâtrales, artistiques...pour qu'ils puissent proposer des ateliers sur la pause méridienne et ainsi transmettre et développer des compétences du Socle et des 4 Parcours.
- Le passage au self <sup>11</sup> doit être aussi un lieu éducatif où les AED reprennent les incivilités, mais aussi un lieu de connaissance tel un lieu d'exposition (culture, préventions, information). Il serait peut-être intéressant de mettre un ou deux téléviseurs informatifs ?
- Contribuer au dispositif devoirs faits au regard de la disponibilité des AED (créneaux) et/ou services civiques pour assurer la continuité du service vie scolaire.
- Assurer le tutorat de certains élèves repérés en ESS par les AED référents de la classe de l'élève.

## **2.2 Lutter contre l'absentéisme : lutter contre le décrochage scolaire.**

Les tâches professionnelles des assistants d'éducation seront<sup>12</sup> :

- Être plus vigilants concernant les absences (récupération efficace des billets roses). Par exemple, comme cela se fait dans d'autres établissements, « l'AED référent de la classe va à la rencontre de l'élève qui n'a pas justifié et aide au remplissage du billet rose ».
- Faire remonter à la CPE le relevé hebdomadaire des absences pour mettre en œuvre le suivi des élèves : 4 ½ journées : envoi du courrier récapitulatif. 8 1/2 journées : dialogue élèves et familles avec la CPE puis au-delà signalement Phase 1 puis Phase 2, validé en GPDS.
- Les retards seront punis le soir même par 30 min de mise en retenue.

## **2.3 Valoriser la persévérance scolaire et garantir une ambition pour chacun.**

- La CPE suivra les conseils de mi-semestre (s'ils ne sont pas sur la pause méridienne) pour repérer les élèves en difficulté en classe et hors classe, afin d'échanger avec les enseignants et la Direction sur leur suivi. Echanges sur le bénéfice de dispositifs d'accompagnement (PAP, DRI, mini stages, PAFI) ou pour le comportement (fiches de suivi, RDV familles, punitions, demande de sanctions à la direction)
- La CPE participera aux CDC autant que possible.
- Demande de formation aux enjeux de l'orientation pour la CPE .
- Il semble important que le service Vie scolaire puisse participer à des actions en faveur de la persévérance des élèves et l'élaboration de leur projet personnel en vue de leur orientation post troisième (vidéo sur des métiers, journée de la persévérance, journées du compliment, des talents, accompagnement aux visites d'entreprises).

---

<sup>10</sup> « L'art en récré : des activités et des jeux pour découvrir et aimer l'art », MILAN.

<sup>11</sup> CF Fiche de poste AED en annexes

<sup>12</sup> CF Fiche de postes AED en annexes

### **Quelques idées de concours :**

Concours "Les #métiers bougent avec le #numérique"  
s'adresse aux classes de quatrième et troisième de collège.

16 septembre 2019 : ouverture des inscriptions

7 février 2020 : fermeture des inscriptions

7 février 2020 : date limite de remise des vidéos

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Les-metiers-bougent-avec-le-numerique-decouvrez-les>

Concours JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT

L'objectif du concours : réaliser une vidéo sur un métier de 3 minutes maximum

Date limite pour inscrire votre projet ! Vous avez jusqu'au 19 janvier 2020 à minuit pour remplir le formulaire d'inscription

<https://www.jefilmelemetierquimeplait.tv/>

- Points d'évaluation :
  - Taux d'absences et de retards
  - Passages en seconde GT et Pro
  - Orientations choisies et subies
  - Appels des familles
  - Effectifs de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>
  - Réussite DNB/CFG



## Ouverture du collège à la culture pour tous les élèves.

- Garantir l'accès à la culture pour tous
- Impulser des actions en lien avec le PEAC et dans le cadre du CESC / CVC (calendrier de journée sur la persévérance ? Semaine de l'orientation?)
- Organiser un temps de demi- pension qui permette des temps avec des partenaires extérieurs
- (lutte contre les inégalités, travail de l'esprit critique)

### *Référentiel des CPE*

#### *C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative*

*Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.*

*Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).*

*Assurer la formation des délégués élèves.*

*Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.*

### **Le guide du PEAC/ EDUSCOL**

« Au sein des écoles et des établissements, le parcours d'éducation artistique et culturelle favorise la réussite scolaire des élèves ainsi que l'inclusion scolaire des publics en difficulté ou à besoins spécifiques (handicap, allophones, etc.). Il peut également contribuer à l'amélioration du cadre de vie scolaire par l'exposition ou la présentation des productions réalisées. Il renforce la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement par la mobilisation des élèves ainsi que par le travail des équipes pédagogiques et éducatives. Enfin, il facilite le dialogue et l'échange avec les parents d'élèves. »

Le taux de CSP défavorisées est de 49,1% soit +8,2% en un an et un taux d'élèves boursiers de 44%<sup>13</sup>. Il s'avère qu'il existe un écart entre les élèves qui participent à des sorties culturelles en famille et ceux qui n'ont pas les moyens de le faire : c'est la fracture culturelle.

---

<sup>13</sup> Statistiques en annexes

Aussi, l'école doit favoriser l'accès à la culture pour tous, pour favoriser l'acquisition de connaissances et compétences (PEAC) et ainsi contribuer à développer l'esprit critique de chacun de nos élèves (Parcours citoyen).

Parallèlement, au collège nous constatons de nombreux stéréotypes sur les rôles des garçons et des filles, des superstitions, des opinions toutes faites qui entraînent une montée de comportements intolérants, des discriminations entre élèves (racisme, harcèlement, homophobie, stigmatisations sur la religion notamment).

### **3.1 Développer la citoyenneté par le biais d'actions autour du développement durable, favoriser l'ouverture du collège sur l'environnement culturel, artistique local et toulousain.**

- Travail en lien avec le/la référent(e) culture, les partenaires extérieurs, les personnels de vie scolaire afin de faire mieux connaître le monde des arts, le patrimoine et l'histoire locale au regard des programmes d'Histoire Géographie et d'EMC pour le plus grand nombre de nos élèves.
- « L'extension de ce travail en équipe à des compétences extérieures à l'école est toujours profitable à l'éducation artistique et culturelle. Qu'ils soient artistes, techniciens, médiateurs ou plus largement professionnels des arts et de la culture, les partenaires venus des structures qui constituent l'environnement culturel de l'école ou de l'établissement enrichiront la conception et la mise en œuvre des projets d'une expertise, de savoir-faire et de multiples expériences que l'école, à elle seule, ne peut apporter » ( guide du PEAC/ Eduscol)
- La vie scolaire peut contribuer aux actions avec des partenaires extérieurs afin que les élèves s'expérimentent aux arts (peinture, chants, slam, musique, poésie, street-art...). Cette collaboration collège et partenaires extérieurs permettra de développer des connaissances et compétences culturelles, de décorer le collège, le self, la cour de récréation. Cela aura un effet positif sur le climat scolaire. La CPE peut être force de proposition pour mettre en place des projets de partenariat extérieur en collaboration avec la professeure documentaliste, les AED et/ou les professeurs.
- Travail avec la professeure documentaliste et/ou les EMS sur les médias et les stéréotypes de genre dans la publicité, les œuvres d'arts au fil des époques, par exemple pour développer les compétences psychosociales et l'esprit critique (actions sur la pose méridienne, affichages, concours de dessins ou photos...).
- Valoriser le travail des élèves du CVC et des éco-délégués ( tri sélectif par exemple, valorisation paysagée et matérielle de la cour de récréation par exemple...).

### **3.2 Valoriser tous les élèves (en vie scolaire) et transmettre des savoirs par :**

- L'affichage de leurs travaux réalisés en classe par des affichages réguliers dans différents lieux d'exposition et différents temps (accueil des CM2 ; des nouveaux 6èmes) -> développer les points d'exposition et système d'affichages.
- Valoriser l'engagement des délégués de classe et du CVC / prévoir une sortie valorisant la citoyenneté (visite du Conseil Départemental, d'un centre culturel par exemple).

- Valoriser la créativité des élèves par des participations à des concours où la vie scolaire peut y contribuer, comme par exemple :
  - Concours #ZéroCliché pour l'égalité filles-garçons  
Pour inviter les élèves à déconstruire les stéréotypes sexistes avec créativité dans tous les domaines surc tous les supports.  
Peuvent participer tous les établissements et structures d'enseignements et d'éducation en France ou à l'étranger  
jusqu'au 06 avril 2020  
<https://www.clemi.fr/fr/zero-cliche.html>
  - Prix 2019-2020 Non au harcèlement  
Le prix "Non au harcèlement" invite les élèves de 6 à 18 ans, de l'école jusqu'au lycée, à réaliser une affiche ou une vidéo de prévention du harcèlement. Les projets doivent être le produit d'un travail collectif.  
le 31 janvier 2020 : date limite d'envoi des créations dans les académies  
du 3 février 2020 au 13 mars 2020 : sélection par les jurys académiques, et début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2020  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=145124](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=145124)
  - Jeu-concours « Patrimoines en poésie » 2019  
à destination des enfants entre 8 et 12 ans à raconter ou décrire leur monument ou œuvre d'art préféré en poésie  
du 21 septembre 2019 au 31 décembre 2019  
<https://www.iledefrance.fr/jeu-concours-patrimoines-en-poesie-2019>
  - Concours vidéo jeunesse #buzzonscontrelsexisme  
Ouvert aux jeunes jusqu' à 25 ans  
Durée des vidéos entre 2 et 6 minutes (générique compris)  
Envoi des films avant le 31 décembre 2019  
<https://matilda.education/app/mod/page/view.php?id=641>
  - La Grande Librairie Concours national de lecture à voix haute  
destiné à tous les élèves, de la 6e à la terminale.  
Avant le 17 novembre 2019, chaque professeur référent inscrit sa classe au concours.  
[https://education.francetv.fr/matiere/francais/sixieme/dossier/la-grande-librairie-concours-de-lecture-a-voix-haute#xtor=EREC-1-\[lesite.tv\]-20190919&pid=](https://education.francetv.fr/matiere/francais/sixieme/dossier/la-grande-librairie-concours-de-lecture-a-voix-haute#xtor=EREC-1-[lesite.tv]-20190919&pid=)

### **Points d'évaluation :**

- Evaluation des compétences psychosociales des compétences du SCCC, programme d'EMC, ...)
- Réussite DNB
- Augmentation du niveau scolaire dans tous les niveaux
- Baisse des problématiques de discrimination, violence et harcèlement.

## ANNEXES :

# La médiation par les élèves



APice  
Catherine CADILHAC- Céline FOURNAC- M2 MEEF CPE- 2014-2015

Enjeux et perspectives pour la vie scolaire

Sylvie CONDETTE-CASTELAIN

Corinne HUE-NONIN

## Introduction:

- ▶ Nous avons choisi ce livre car:
- ▶ Il fait parti des livres qui ont été ajoutés à la bibliographie du concours pour cette année 2014-2015. Ce qui nous permettra d'avoir une fiche de lecture de cet ouvrage.
- ▶ La médiation devient une des mesures alternatives à la sanction, inscrite dans la circulaire n°2014-059 du 27/05/2014.
- ▶ Il traite du dispositif de médiation par les pairs pour lequel, nous avons peu de connaissances.
- ▶ Ce livre a un intérêt théorique et pédagogique, ce qui permet d'enrichir tant notre culture que notre future pratique professionnelle.
- ▶ Il présente la définition, l'historique et les enjeux de ce dispositif de régulation des conflits. Il décrit un projet de mise en œuvre et présente l'évaluation d'une expérimentation de médiation par les pairs, points positifs et limites.

## Définition de la médiation:

- ▶ « C'est un processus qui permet de trouver des solutions pacifiques au règlements des petits conflits entre élèves» (Bonafé-Schmitt 2000).
- ▶ C'est un processus de communication qui permet de mettre « des mots sur des maux », de trouver par l'écoute, la reformulation des solutions négociées pour résoudre les conflits entre pairs. Elle permet de recréer du lien entre les élèves. Elle fait appel aux valeurs humaines, le respect mutuel, la tolérance.
- ▶ Les médiateurs sont des élèves formés à la M° et neutres. « Leur autorité est légitime car les médiateurs les autorisent à l'exercer ». Ils sont encadrés par des adultes de l'établissement.
- ▶ La M° entre pairs à deux fonctions:
- ▶ de réparation (résolution du conflit) et de prévention (d'autres problèmes plus graves, de travailler sur les différences (interindividuelles et interculturelles).
- ▶ La M° s'impose localement en France, sous forme d'expérimentations, par le biais d'associations dans les Ecoles depuis les années 1990 comme solution face aux incivilités, petits actes de violence.

## Le contexte de la médiation:

- ▶ A l'origine, elle s'est développée aux Etats-Unis dans les années 1970, et progressivement en Australie, au Canada et en Nouvelle Zélande puis en Europe pour favoriser la résolution des conflits entre adultes et ensuite entre enfants.
- ▶ Les auteurs notent que ce dispositif est très développé en Asie et en Afrique, car culturellement dans ces pays les solutions alternatives aux conflits sont privilégiées.
- ▶ Elle est un dispositif qui est éducatif et qui permet la participation des élèves et l'acquisition de compétences à long terme.
- ▶ En Espagne, en Belgique, elle est largement utilisée comme dispositif institutionnel et même inscrite dans les programmes scolaires, et considérée une démarche de développement personnel.
- ▶ En France, elle reste « marginale » pour des raisons culturelles:
  - ❖ Il existe déjà des mesures alternatives aux mesures disciplinaires lourdes (commission éducative);
  - ❖ Peu de confiance accordée par les adultes dans les capacités des élèves pour résoudre leurs conflits;
  - ❖ Perte de temps au dépend des apprentissages (élitisme, primauté des savoirs);
  - ❖ Peut avoir un effet indésirable selon M. GAUCHER, « où la société des adultes peut être dépassée par la République des enfants ». Prudence dans la participation des élèves qui peut-être dangereuse pour l'autorité des adultes.

## Le contexte français du développement de la M°

- ▶ « En France, la M° peut apparaître comme éloignée de l'organisation scolaire traditionnelle. Les dispositifs de M° par les pairs sont considérés comme ressources possibles mais restent marginales et absentes des programmes scolaires ».
- ▶ En France, la violence scolaire est devenue une affaire d'état en 1996, alors qu'elle a toujours existé sous une forme plutôt masculine de bagarres, insultes, brimades (school bullying). Aujourd'hui, elle évolue par le biais phénomène de harcèlement (harassment), répétitif et n'a plus de limite spatiale et temporelle (cyberharcèlement) et a des conséquences chez la victime (déstabilisation, perte de confiance en soi, passages à l'actes). Les harceleurs stigmatisent certains élèves pour imposer leur domination, c'est la loi, la tyrannie de quelques élèves sur certains.

## Enjeux de la médiation entre pairs

### 1. Pour les élèves:

- ▶ Permet l'expression orale qui peut être plus aisée pour certains élèves que l'écrit;
- ▶ Elle permet de développer des compétences de réflexion, de communication, de négociation et de résolution de leurs conflits.
- ▶ Elle développe des compétences d'initiative (prise de responsabilités) et d'autonomie (pilier 6 et 7 du SCCC)
- ▶ Elle développe le sens de la loi, du RI, l'appropriation des règles.
- ▶ Elle est importante pour la construction de soi.
- ▶ Politique qui promeut une culture participative, s'impliquer dans la vie publique et à devenir purement citoyen, en s'appuyant sur des compétences civiques acquises tout en accroissant son potentiel de solidarité.

- ▶ **2. Pour l'établissement scolaire**
- ▶ La M° :
- ▶ Elle permet une cohésion et pluridisciplinarité au sein de la communauté éducative.
- ▶ Permet la mise en œuvre des compétences du socle: piliers 1, 6,7.
- ▶ Peut apaiser le climat scolaire: tensions, conflits, actes de violence.
- ▶ La M° favorise un climat scolaire apaisé par le dialogue et la discussion; elle vise la pacification des relations interindividuelles ou inter ou intra groupes.
- ▶ Ce dispositif rend les élèves acteurs de la résolution des conflits mineurs entre élèves,(enjeu de socialisation).
- ▶ Elle développe une autre forme d'autorité dite « décentralisée » où les élèves par la régulation gèrent les conflits, en respectant le RI et en comprenant le sens de la Loi.
- ▶ « L'autorité renvoie a une négociation qui n'est ni marchandage, ni manipulation mais une réflexion collective sur ce qu'est un groupe social et la manière de le faire vivre pacifiquement et durablement. »
- ▶ Elle peut s'étayer d'un travail éducatif auprès des élèves (prévention sur l' égalité filles/garçons)

## Formation à la médiation dans un établissement scolaire:

- ▶ **5 étapes à suivre:**
- 1. Informer toute la communauté scolaire
- 2. Formation des adultes accompagnateurs des élèves médiateurs
- 3. Sensibilisation des élèves et préparation au recrutement des élèves médiateurs
- 4. Formation des élèves médiateurs sélectionnés lors des entretiens de motivation
- 5. Accompagnement des élèves médiateurs et évaluation du travail réalisé(bilan)

## Bilan d'une expérimentation de M°

- ▶ **Du point de vue des adultes:**
- ▶ **POSITIF:**
- ▶ Bonne implication pluricatégorielle des adultes, et qui perdure plusieurs années après.
- ▶ Meilleure communication entre adultes et un réel travail en équipe pour accompagner les élèves médiateurs ( en conflit).
- ▶ Ces séances ont aidé des élèves en communication orale, vocabulaire, développement de compétences écoute, amélioration de la confiance en eux
- ▶ **NEGATIF:**
- ▶ Les adultes sont frustrés de ne pas participer à la m°

- ▶ **Du point de vue des élèves:**
- ▶ **NEGATIF:**
- ▶ L'information concernant le recours n'est pas assez expliqué, mis en avant, il faut faire des rappels dans les classes régulièrement et plus de communication écrite dans l'établissement.
- ▶ Chaque médiateur voudraient réaliser plus de médiations sur l'année scolaire.
- ▶ Il existe une forme de méfiance de la part des autres élèves, qui considèrent les médiateurs comme trop proches des personnels adultes de l'établissement(enseignants, cpe), parallèlement, des élèves peuvent véhiculer des représentations erronées où les médiateurs pourraient même donner des punitions.
- ▶ Elle peut se confondre au statut de délégué. Il est important de repréciser rôles de chacun.
- ▶ **POSITIF:**
- ▶ Ils s'investissent souvent pendant toute la scolarité( exemplarité; motivation). Ils participent ainsi activement à la vie de l'établissement.
- ▶ Ils acquièrent des compétences sociales, civiques, de communication, d'initiatives et de responsabilisation. Valorisation confiance en soi.
- ▶ Elle contribue à l'évitement de l'escalade des conflits et améliore les rapports sociaux( climat scolaire).

## Quelques caractéristiques de l'expérimentation de M° :

- ▶ Intervention sur 6 mois, de Novembre à Mai,
- ▶ Médiateurs sont intervenus 4 fois chacun,
- ▶ Médiations les plus nombreuses en 6ème et 5ème.
- ▶ Plutôt des garçons qui sont médiateurs (2 en conflit),
- ▶ Les médiateurs plus de Garçons que de Filles.
- ▶ Conflits plutôt des insultes précédées d'actes physiques
- ▶ M° est plus souvent demandée par le CPE et les élèves,
- ▶ Les conflits se situent dans la cours, la classe, le self, les couloirs et en dehors de l'établissement(transports).
- ▶ Les solutions adoptées pour résoudre le conflit: arrêt des insultes, des disputes, ne plus se côtoyer mais ces réponses restent fragiles. Il est donc important de réaliser à la fois des travaux de prévention et le suivi des élèves.

## Bilan de l'expérience collective de M° :

- ▶ Baisse des incivilités et de violences mais insultes, bousculades et bagarres n'ont pas disparues et développement de vigilance des élèves accru.
- ▶ Elle ne résout pas tous les conflits, notamment ceux avec les adultes et qui ont un caractère grave. La m° doit être relayée par d'autres actions :travail sur la non- violence, le respect, des actions plus individuelles et un suivi attentif des élèves ( car risque de récidence).
- ▶ Elle propose une éducation aux valeurs, chercher la signification de la règle et de sa conduite, en travaillant des notions complexes: juridiques et plus personnelles (juste et injuste; tolérable et inacceptable; légal, illicite).

## Conclusion:

- ▶ « Il faut oser la médiation! »
- ▶ Connaître les conditions de mise en œuvre, appuyée d'une demande collective et légitimée dans le projet d'établissement, importance de la formation ( Cpe peut être à l'initiative de ce projet).
- ▶ Elle a des points positifs et des contraintes notamment en terme de mise en œuvre, de disponibilité et elle touche peu d'élèves.
- ▶ Elle permet le travail en équipe, meilleure communication et suivi des élèves; plus sollicitation des familles.
- ▶ Les élèves sont acteurs dans l'établissement
- ▶ Développe une culture de l'établissement
- ▶ Offre un nouveau dispositif de régulation des conflits et de la violence scolaire et permet d'avoir un effet positif sur le climat scolaire.
- ▶ « Elle interroge le rôle de l'école dans sa mission de formation, elle ne peut plus être considérée comme un espace de transmission des savoirs. Elle promeut le développement personnel, la prise de conscience, la distanciation à l'action et est un exercice éclairé au libre choix et la participation à la vie sociale( P 45) ».

## Conclusion personnelle

- ▶ Au terme cette lecture, il nous paraît important d'être conscient de l'envergure du projet, dans sa globalité. Sa mise en œuvre est à la fois une longue procédure et demande beaucoup de disponibilité pour les référents du projet Médiation (les premières années).
- ▶ Dans le bilan, nous aurions apprécié de trouver des analyses sur les résultats scolaires des élèves. Y a t'il des incidences sur leur réussite scolaire?
- ▶ Il apparaît incontournable d'être entourés par des experts (associations conventionnées).
- ▶ La m° est un outil de gestion des petits conflits entre pairs et une mesure alternative à la sanction, mais qui doit s'accompagner d'un suivi des élèves et d'un travail éducatif de prévention.
- ▶ Elle reste, selon nous, un outil de plus pour favoriser la responsabilisation des élèves et leur participation active à la vie de l'établissement. Elle leur permet d'acquérir des clés pour mieux communiquer et vivre ensemble.



[Charte de la médiation entre pairs:](#)

[http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/uploads/tx\\_cndpclimatsco/Charte\\_mediation\\_Pairs\\_0813\\_2\\_.pdf](http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/uploads/tx_cndpclimatsco/Charte_mediation_Pairs_0813_2_.pdf)

Céline FOURNAC et Cathy CADILHAC/ 2014-2015.

• Extrait des fiches de postes des AED/ collège VOLTAIRE 2019-2020

**LE SELF**

<p>Organiser le passage des élèves sur la chaîne de restauration</p> <p>Surveiller le self de façon active</p> <p>Permettre aux élèves de prendre un repas dans de bonnes conditions (ordre, calme, sécurité, détente...)</p>	<p style="text-align: center;"><b>SELF</b></p> <p>Appeler les classe selon l'ordre de passage établi à 11h30 à 12h30</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Passent en priorité des élèves qui ont une obligation de 13h : 1-cours, 2-clubs ou foyer. Ensuite les classes se succèdent selon un ordre précisé dans le tableau. <b>Attention, à veiller à ce qu'il n'y ait pas de bousculades.</b></li> <li>2. Les élèves doivent prendre une carte marquée à leur nom donnée par l'AED. Et la déposer dans la boîte après avoir pris leur plateau</li> <li>3. Ils doivent se laver les mains, incitez-les.</li> <li>4. Surveillance active du self : reprendre les incivilités, limiter les déplacements.</li> <li>5. Faites rapporter les carafes sur le chariot en fin de service.</li> <li>6. En fin de service, vous devez vérifier qui n'a pas pris de repas et contrôler que ces absences sont bien justifiées. Ces informations sont notées au quotidien dans un cahier de liaison. Elles sont signalées à la CPE.</li> <li>7. Un surveillant est présent dans le self, il veille à la bonne tenue des élèves de la salle, à la prise du repas.</li> </ol>	<p>Attention à ne pas favoriser certain élèves qui ne seraient pas réellement prioritaires.</p> <p>Soyez rigoureux car ce moment de passage est tendu (fatigue et les élèves ont faim)</p> <p>Préparer le contrôle des absences en notant dès le matin les absents du jour et le motif de ces absences.</p> <p>Soyez toujours en contact avec le surveillant de service dans la salle. Il vous dira s'il faut arrêter le mouvement.</p> <p>Attention au vol de desserts sur le plateau des plus petits, aux bagarres d'eau et de nourriture.</p> <p>Il faut parfois faire accélérer le mouvement pour vider les élèves qui stagnent.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Poste VIE SCOLAIRE 1/ 2 et 3**

**FICHE DE POSTE VIESCO 1**

Lieu et outils	Vie scolaire, ordinateur, PRONOTE, téléphone, cahier des appels téléphoniques, document de programmation des retenues et des études encadrées du jour
Objectifs du poste	Lutter contre l'absentéisme en assurant le suivi individuel et collectif des élèves
Missions du poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrer absences et retards sur PRONOTE : renseigner le motif et penser à justifier l'absence si et uniquement si, vous avez récupéré le billet d'absence « rose » ou de retard puis archiver dans l'enveloppe nominative des élèves</li> <li>• Sortir le relevé de pronote des absences et des retards-&gt; plus de 8½ journées calculées pour la CPE (tous les lundis matin) et tous les 15 jours.</li> <li>• Envoie des récapitulatifs d'absences &gt;4½ journées aux familles</li> </ul>

	<p>sous pli postal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fois le billet saisi sur PRONOTE, « stabiloter » le billet avant de l'archiver</li> <li>• Si doute sur la signature des parents ou motif, envoyer l'élève à la CPE pour analyse</li> <li>• Réceptionner appels téléphoniques : inscrire chaque appel sur le cahier d'appel, puis saisie sur PRONOTE</li> <li>• Gestion des dispenses de sport</li> <li>• Actualiser le tableau de Vie Scolaire pour les professeurs absents, repas semaine...</li> <li>• Renseigner la CPE sur toutes les infos utiles au fonctionnement du service</li> <li>• Consulter les mails de la vie scolaire et les traiter</li> <li>• Accueillir les élèves, les parents d'élèves et personnels</li> <li>• Envoyer les SMS toutes les ½ journées (9h30 et 14h30)</li> <li>• Se lever pour l'accueil et être poli : l'exemplarité est essentielle</li> <li>• Attention aux homonymes</li> <li>• Imprimer listes des retenues du jour en 2 exemplaires et préparer le travail à faire</li> <li>• Veiller à faire noter le nom de l'élève et récupérer la colle</li> <li>• Aérer et ranger la vie scolaire avant de quitter le bureau de 17h à 17h30</li> </ul>
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiduité</li> <li>• Bonnes connaissances de PRONOTE, WORD et EXEL</li> <li>• Rigueur</li> <li>• Sens de l'organisation</li> <li>• Savoir communiquer de façon bienveillante avec les différents publics, savoir apaiser les conflits, l'agressivité</li> </ul>

## FICHE DE POSTE VIESCO 2

### Missions du poste :

- Vérifier la distribution des convocations
- Inscrire les absences des professeurs sur le document affiché aux élèves dans la cour (matin et AM)
- Préparer la programmation des études du jour sur le formulaire. Dédoubler les classes dès que c'est possible dans des salles de classes libres, avec le nom de l'AED et DE la classe attribuée au besoin.
- Vérifier les convocations du jour, les distribuer à chaque heure.

- Faires des photocopies (1X /semaine) => pour l'étude, les carnets de correspondances si besoin, programmer **les retenues du jour/le travail afférent**
- Vérifier si les exclus sont notés sur Pronote et envoi de la notification par SMS aux familles immédiatement
- Reprogrammer les retenues non faites => les Jeudis et les retards injustifiés sur le mois en cours (>3 motifs non recevables)
- Accueil des élèves sur tous les temps de vie scolaire
- Ranger la vie scolaire avant de quitter le bureau de 17h à 17h30

### **FICHE DE POSTE VIESCO 3**

#### **Missions du poste :**

- Gérer les exclus de l'heure en cours les mettre au travail et ne pas discuter avec eux. (photocopie si besoin), ouvrir une salle si besoin (salle Candide)
- Ranger la vie scolaire avant de quitter le bureau de 17h à 17h30
- Un AED se chargera des cours de français des allophones => travail à donner + cours au besoin
- Gérer les élèves en retenues de l'heure en cours avec le travail à faire, ouvrir une salle si besoin (salle Candide)/ en renfort
- Faire les courriers
- Ranger les billets d'absences et documents divers
- Suivi de classe =>
  - Suivre leur absences hebdomadaires/repérer les plus absents --> 8½ journées d'absence et faire des entretiens informels avec ces derniers (causes)
  - Remplir le cahier de suivi pour laisser une trace des actes menés
  - faire justifier les absences (billets roses).

\*En M4 et S1 faire un appel des élèves dont on doit récupérer :

- les billets d'absences et de retards
- les coupons de retenues
- et faire les convocations des élèves en retenue pour le lendemain.
- les billets de circulation pour les retardataires

## Statistiques CSP Collège Voltaire

Public + Privé						
Distribution par PCS regroupées		2015	2016	2017	2018	2019
Cadres supérieurs et enseignants	Etab	16,8	15,3	14,7	13,8	13,9
	Dépt	34,6	34,6	34,4	34,7	34,7
	Acad	24,8	25,0	25,0	25,5	25,7
	Région				22,8	22,9
Cadres moyens	Etab	12,8	10,6	8,8	10,4	6,8
	Dépt	14,1	14,2	13,8	13,8	13,4
	Acad	13,6	13,7	13,5	13,6	13,4
	Région				12,4	12,3
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	Etab	28,1	23,9	20,6	22,9	26,3
	Dépt	23,8	23,5	22,4	23,2	23,1
	Acad	29,5	29,1	27,8	28,5	28,3
	Région				30,1	30,0
Ouvriers et inactifs	Etab	31,9	39,2	36,3	40,9	49,1
	Dépt	23,3	23,7	23,5	24,9	25,4
	Acad	28,3	28,5	28,0	28,8	29,0
	Région				30,6	30,5
Non renseignée	Etab	10,4	10,9	19,6	12,0	3,8
	Dépt	4,2	3,9	5,9	3,4	3,3
	Acad	3,9	3,7	5,7	3,6	3,6
	Région				4,1	4,4

## Taux de boursiers

Public + Privé						
Répartition des élèves de niveau collège par taux de bourse		2014	2015	2016	2017	2018
Taux 1	Etab	10,9	14,9	10,6	10,5	13,0
	Dépt	8,1	8,4	8,2	8,2	8,2
	Acad	10,3	10,1	9,9	9,7	9,6
	Région					10,8
Taux 2	Etab	11,6	11,8	14,5	11,8	10,7
	Dépt	5,1	5,1	5,2	5,6	5,6
	Acad	6,0	6,0	6,0	6,2	6,3
	Région					7,6
Taux 3	Etab	16,6	18,0	19,2	23,5	20,6
	Dépt	5,6	6,1	6,7	6,7	6,8
	Acad	6,1	6,5	7,0	6,8	7,1
	Région					8,9
Ensemble	Etab	39,1	44,7	44,4	45,8	44,3
	Dépt	18,8	19,5	20,1	20,5	20,7
	Acad	22,4	22,6	22,9	22,8	22,9
	Région					27,3

Extraction EPIBOU Février N+1

Ensemble des élèves de 1er cycle, y compris SEGPA

➤ [https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo32/MENE1925181C.htm?cid\\_bo=144578](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo32/MENE1925181C.htm?cid_bo=144578)

➤ Circulaire n°2019-122 du 3-9-2019

## Plan de lutte contre les violences scolaires

Prévention et prise en charge des violences en milieu scolaire

### Annexe 1 - Présentation des modifications du régime disciplinaire

Les dispositions du décret n° 2019-906 du 30 août 2019 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du décret n° 2019-908 du 30 août 2019 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements d'État relevant du ministère chargé de l'éducation nationale modifie plusieurs dispositions du Code de l'éducation relatives à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré :

#### 1. Une simplification des procédures disciplinaires

- réduction de trois à deux jours ouvrables au moins, après la commission des faits par un élève, du délai à l'issue duquel le chef d'établissement peut prononcer seul une sanction disciplinaire ;
- raccourcissement de huit à cinq jours des délais de convocation du conseil de discipline et, si le quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui se tient dans un délai minimum de cinq jours et maximum de dix jours, au lieu des huit et quinze jours antérieurement ;
- allègement des modalités de convocation du conseil de discipline :
  - seul l'élève mis en cause et ses représentants continuent à être convoqué par pli recommandé ;
  - les autres membres pourront être convoqués par tout moyen.

#### 2. Un renforcement des réponses disciplinaires

- allongement du délai de conservation de certaines sanctions dans le dossier administratif des élèves de façon proportionnée à la gravité de la sanction :
  - avertissement : effacement à l'issue de l'année scolaire, comme antérieurement ;
  - blâme et mesure de responsabilisation : effacement à l'issue de l'année scolaire suivante ;
  - exclusion temporaire de la classe et exclusion temporaire de l'établissement ou d'un de ses services annexes : effacement à l'issue de la deuxième année scolaire ;
  - exclusion définitive de l'établissement ou de ses services annexes : effacement au terme de la scolarité de l'élève dans le second degré, comme antérieurement.
- allongement de la durée maximum fixée par l'autorité disciplinaire au cours pendant laquelle le sursis pourra être révoqué, désormais alignée sur le délai de conservation des sanctions, sauf en cas d'exclusion définitive pour laquelle cette durée ne peut excéder la fin de la deuxième année scolaire. Cette durée ne pourra en outre être inférieure à l'année scolaire en cours ;
- révocation systématique du sursis en cas de nouveau manquement au règlement intérieur de l'établissement, lorsque les nouveaux faits peuvent entraîner une sanction d'un niveau égal ou supérieur à celui d'une précédente sanction.

#### 3. Des mesures d'accompagnement spécifiques pour les élèves ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire de l'établissement pour des faits de violence au cours de la période suivant leur réintégration.

#### 4. Une information annuelle du conseil d'administration, faisant état :

- d'un bilan des décisions rendues en matière disciplinaire ;
- des suites données par le chef d'établissement aux demandes de saisine du conseil de discipline émanant d'un membre de la communauté éducative.

#### 5. Un renforcement du droit des victimes

Lorsque le conseil de discipline entend les témoins ou les personnes susceptibles d'éclairer le conseil sur les faits motivant la comparution de l'élève, si elles sont mineures, elles sont entendues en présence de leur représentant légal, à l'instar de l'élève mis en cause.

Ces deux décrets harmonisent le régime disciplinaire au sein des établissements d'enseignement du second degré et des établissements d'État relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, des établissements relevant du ministère chargé de la mer et des établissements français en principauté d'Andorre.

Enfin, le décret n° 2019-909 du 30 août 2019 relatif à la faculté pour l'autorité académique d'inscrire dans une classe relais un élève ayant fait l'objet d'une exclusion définitive d'un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale permet à l'autorité académique, lorsqu'un élève a fait l'objet d'une décision exclusion définitive de son établissement, de l'inscrire d'office dans une classe relais.

- **Décret n° 2014-522 du 22 mai 2014 relatif aux procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement du second degré**

➤ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000024275753&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20111206&oldAction=rechCodeArticle>

➤ **Circulaire n°2014-059 du 24 mai 2014/**

➤ **Article R511-13**

**Modifié par Décret n°2011-728 du 24 juin 2011 - art. 6**

I. - Dans les collèges et lycées relevant du ministre chargé de l'éducation, les sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves sont les suivantes :

**1° L'avertissement ;**

**2° Le blâme ;**

**3° La mesure de responsabilisation ;**

**4° L'exclusion temporaire de la classe.** Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;

**5° L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.** La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;

**6° L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.**

Les sanctions peuvent être assorties **d'un sursis total ou partiel.**

Le règlement intérieur reproduit l'échelle des sanctions et prévoit les mesures de prévention et d'accompagnement ainsi que les modalités de la mesure de responsabilisation.

II. - La mesure de responsabilisation prévue au 3° du I consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Sa durée ne peut excéder vingt heures. Lorsqu'elle consiste en particulier en l'exécution d'une tâche, celle-ci doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités. Elle peut être exécutée au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat. Un arrêté ministériel fixe les clauses types de la convention qui doit nécessairement être conclue entre l'établissement et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation.

L'accord de l'élève, et, lorsqu'il est mineur, celui de son représentant légal, est recueilli en cas d'exécution à l'extérieur de l'établissement. Un exemplaire de la convention est remis à l'élève ou à son représentant légal.

La mise en place d'une mesure de responsabilisation est subordonnée à la signature d'un engagement par l'élève à la réaliser.

III. - En cas de prononcé d'une sanction prévue au 4° ou au 5° du I, le chef d'établissement ou le conseil de discipline peut proposer une mesure alternative consistant en une mesure de responsabilisation. Lorsque l'élève respecte l'engagement écrit visé au dernier alinéa du II, seule la mesure alternative est inscrite dans le dossier administratif de l'élève. Elle est effacée à l'issue de l'année scolaire. Dans le cas contraire, la sanction initialement envisagée, prévue au 4° ou au 5° du I, est exécutée et inscrite au dossier.